

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023
COMMUNE DE TRONVILLE-EN-BARROIS

La réunion a débuté le 10 juillet 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BRIAT Daniel.

Membres présents :

Madame BOUQUET Sabine
Monsieur BRIAT Daniel
Madame COLSON Cynthia
Monsieur GRUAUX Enzo
Monsieur GUILLAUME Louis
Madame HUMBERT Christell
Monsieur HUSSON Régis - conseiller municipal
Monsieur LEBLANC Gérard - Adjoint
Monsieur PAUL Jacky
Monsieur PINOTIE Sylvain - Adjoint
Monsieur POSSIEN Christophe
Madame VARNIER Cathie - Adjoint

Membres absents représentés :

Madame CAUSIN Coralie Pouvoir donné à Mme VARNIER Cathie - Adjoint

Membres absents :

Secrétaire de séance : Madame VARNIER Cathie

Le quorum (plus de la moitié des 13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2023_038 - Création emplois
2023_039 - Vente de parcelles
2023_040 - Bons d'achats
2023_041 - Participation voyages scolaires
- Questions diverses

2023_038 - Création emplois

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions :

- d'agent d'entretien des locaux et de surveillance en restauration scolaire et garderie
- d'agent d'animation et de surveillance en restauration scolaire et garderie

Le Maire propose à l'assemblée :

La création des emplois suivants :

- d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h, soit 17/35^{ème} à compter du 04 septembre 2023 pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux et de surveillance en restauration scolaire et garderie

- d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24h, soit 24/35^{ème} à compter du 04 septembre 2023 pour assurer les fonctions d'animatrice aux mercredis récréatifs et au centre de loisirs, de surveillance en restauration scolaire et garderie.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi

- des adjoints techniques
- des adjoints d'animation

Par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à des agents contractuels en application des dispositions ci-dessus énoncées, ils exerceront les fonctions définies précédemment.

Leur niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Pour l'emploi d'agent d'entretien des locaux et de surveillance en restauration scolaire et garderie : recrutement sur le grade d'adjoint technique échelon 1
- Pour l'emploi d'agent d'animation : recrutement sur le grade d'adjoint d'animation échelon 1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

approuve ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

13 voix pour

2023_039 - Vente de parcelles

Annule et remplace la délibération 2023_018 du 29 mars 2023 ainsi que la délibération 2023_030 du 9 juin 2023.

Après délibération, le conseil municipal

approuve la vente des parcelles Lotissement de l'Ornain aux personnes ci-dessous au prix de 4 € le m². Les frais de géomètre s'élèvent à 291,64 € par dossier.

- Parcelle cadastrée AD 486 de 447 m² à Mr MAJEWICZ et Mme RONDEAU soit un prix de vente de 2 079,64 €
- Parcelle cadastrée AD 487 de 329m² à Mr MUSTER Joffrey soit un prix de vente de 1 607,64 €

- Parcelle cadastrée AD 488 de 262 m2 à Mr GIMONDO et Mme GLAUDEL soit un prix de vente de 1 339,64 €
- Parcelle cadastrée AD 489 de 194 m2 à Mr GUNEY soit un prix de vente de 1 067,64 €
- Parcelle cadastrée AD 490 de 29 m2 à Mr Fikri GUNEY, soit un prix de vente de 407,64 €.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acheteurs

- donne tout pouvoir au maire pour mener à bien ce dossier

13 voix pour

2023_040 - Bons d'achats

Après délibération, le conseil municipal valide l'achat de deux bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 € dans une enseigne de Ligny en Barrois afin de récompenser Mesdames MICHEL et PANIER pour leur participation, en tant que bénévole, aux sorties périscolaires du groupe scolaire de Tronville en Barrois depuis plus de 30 ans.

13 voix pour

2023_041 - Participation voyages scolaires

Deux élèves de Tronville en Barrois, Mlle Oline ZEMB du Collège Jacques Prévert à Bar le Duc a participé à un voyage scolaire en Espagne du 21 au 28 mars 2023 et Mlle Lou Ann MORAND fréquentant le lycée Saint-louis à Bar le Duc a participé à un voyage scolaire en Italie du 07 au 13 mai 2023.

Après délibération, le conseil municipal décide d'allouer une aide de 50 € à chaque élève.

13 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h40.

Madame VARNIER Cathie
Secrétaire de séance

Monsieur BRIAT Daniel,
Maire